

Le CDG Express ne verra pas le jour pour les JO 2024

La ministre des Transports Élisabeth Borne a annoncé le report de la mise en service la navette ferroviaire entre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et la gare de l'Est à fin 2025. Initialement annoncé pour 2024, le projet ne sera donc pas prêt pour les Jeux Olympiques de Paris.

Pour Valérie Pécresse, reporter de deux ans le CDG Express était « la seule option raisonnable »

Le calendrier, déjà serré, de la mise en service du CDG Express, n'est finalement pas tenable. C'est la conclusion à laquelle est arrivé le gouvernement après de multiples consultations et discussions avec les parties prenantes du projet. En cause, les perturbations trop importantes pour les « transports du quotidien » qu'aurait occasionnées la mise en service du CDG Express avant l'été 2024. En effet, le lancement de cette liaison ferroviaire dans des délais aussi serrés aurait nécessité des interruptions de trafic importantes sur le RER B et, dans une moindre mesure, sur les lignes E, P, H et K.

« Reporter de deux ans la mise en service de cette liaison, indispensable à moyen terme à l'attractivité de l'Île-de-France, était la seule option raisonnable pour éviter de dégrader les conditions de transport de millions de voyageurs du RER B et des autres lignes du Nord de l'Île-de-France », s'est félicitée Valérie Pécresse, la présidente d'Île-de-France Mobilités.

Île-de-France-Mobilités plaide pour un fonds d'indemnisation des voyageurs

Les travaux du CDG Express vont donc se poursuivre, mais à un rythme moins soutenu. Une fermeture estivale du RER B en 2023 est désormais écartée, mais des coupures émailleront tout de même le fonctionnement de la ligne en soirée mais aussi le week-end à partir de 2021. Indépendamment du CDG Express, une quinzaine de chantiers est d'ailleurs prévue dans les années qui viennent sur la partie nord du RER B afin d'améliorer sa fiabilité, déjà dégradée.

Le 29 mai 2019, les élus de la Région Île-de-France et d'Île-de-France-Mobilités ont d'ailleurs réitéré leur demande de création, dans la prochaine loi d'orientation des mobilités, d'un fonds d'indemnisation des passagers subissant ces désagréments.